

CONSEIL MUNICIPAL

du 14 Septembre 2010 à 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le 8 septembre, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le 14 septembre.

Le quatorze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERDIER, PESCHER, BOILLOT, BRUNET, BERJOT, LEROI, PUAULT, GALLETEAU, MATTEI, CHARRON, LE LANN GUILLOTEAU, GARDILLON, LAUNAY, JEFFROY, CANTAIS, BRUZEAU.

Etaient absents excusés :

Mesdames LOPES-MICHELET, GITTEAU, BROSSEAU,
Messieurs CHAUMEAU.

Etait absente : Cathy BUSSIERES.

Valérie LOPES-MICHELET a donné pouvoir à Gismonde BRUNET.
Francine GITTEAU a donné pouvoir à Patrick Pescher

Le procès verbal de la séance du 6 juillet a été lu et approuvé.

Jacques Jeffroy est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Bail avec l'entreprise FPR (repreneur de la Turoniène- avenue de la Gare),
2. Assurance statutaire – lancement de la consultation,
3. Vente de la propriété communale située au 47 rue Nationale,
4. Vente des caves (Chemin Ridel Vue)
5. Achat d'une peupleraie au Bas de Pineau,
6. Création de deux postes de contractuels à l'école de musique,
7. Régularisation comptable des animations théâtrales estivales,
8. Dégrèvement de factures de consommations d'eau et d'assainissement pour des usagers ridellois,
9. Participation des accompagnateurs pour le voyage des lauréats des maisons fleuries,

10. Reversement de l'indemnité d'élections,
11. Contrat annuel avec la SACEM,
12. Questions diverses : réponse de l'Etat pour le dossier ZAC – Point sur la situation de l'usine CIBEM- préparation du PCS (plan communal de sauvegarde) –point sur les travaux d'éclairage public pour les réductions du temps d'éclairage.

Convention avec l'entreprise FPR occupation des locaux avenue de la Gare :

- Considérant la reprise de l'activité de l'Atlante construction par la société FPR tel que l'atteste l'acte notarié en date du 03 juin 2010,
- Considérant que la viabilité de la reprise ne peut s'exprimer qu'à compter du 1^{er} octobre 2010,
- Considérant que l'entretien avec Monsieur BICHON, gérant la société FPR, a démontré la capacité de ce dernier à faire évoluer positivement l'entreprise (signature de marchés, reprise du matériel, reprise des salariés),
- Considérant que le bien loué est situé dans le périmètre ZAC CIBEM-GARE, qu'en conséquence, la procédure ZAC peut modifier à tout moment le devenir du site,
- Considérant le montant du loyer mensuel fixé à 1 500 € HT à la date du 1^{er} octobre 2010,
- Considérant l'application de l'évolution du loyer en fonction de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE,
- Considérant l'incessibilité,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, par 18 voix pour et un absent, à signer la convention d'occupation précaire rédigée par Maître Berraud, aux conditions plus haut définies.

Contrat Assurance Statutaire – lancement de la consultation :

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance statutaire du personnel communal arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'engager la procédure de passation du marché public, et de recourir à la procédure adaptée pour ce dossier,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.

Vente de la propriété située au 47 Rue Nationale :

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2010 décidant l'aliénation de la propriété sise au 47 rue Nationale,

Considérant l'estimation du service des domaines en date du 25 janvier 2010, concernant la propriété bâtie située 47 rue Nationale, cadastrée BN 150-189-190-191-196(parcelle en copropriété avec cave) pour une contenance de 3 293 m²,

- Après avoir entendu les 3 propositions d'acquisition du bien à montant identique,
- Après avoir reçu une proposition écrite de Mme MUNOZ et Mr GROSSIN, d'une proposition d'achat net vendeur pour la somme de 319 000 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la cession du bien auprès de Me BERRAUD et à signer l'acte notarié,
- à préparer le dossier de diagnostic technique nécessaire à cette vente qui est à la charge du vendeur.

Caves allée Ridel Vue :

➤ Considérant la demande écrite de Mr BRUNET Dominique de faire l'acquisition des caves situées Allée Ridel Vue, propriété communale cadastrée AW 365,

➤ Considérant la sollicitation orale de Mme PELLEREAU Christine de faire l'acquisition de ces mêmes caves,

➤ Considérant l'estimation du service des domaines en date du 15 juillet 2010,

Après que le Maire ait demandé aux requérants de faire une proposition conjointe d'acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches de mise en vente du bien pour un montant de 10 000 € et à toutes les démarches afférentes à cette cession de bien, de signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Berraud.

Achat d'une Peupleraie située à la Prairie de Perré :

➤ Considérant la proposition de la succession MAUREL de céder la parcelle cadastrée AW 250 d'une contenance de 10 102 m² située au lieu dit « Prairie de Perré », (jouxant la peupleraie communale située derrière le camping du sabot),

- Considérant l'estimation du service des domaines en date du 21 juillet 2010,
- Considérant le projet d'abattage de la peupleraie communale sur les parcelles AW 251 et 252,
- Considérant la possibilité de bénéficier de la procédure Natura 2000 pour la modification de peupleraies en prairie de fauche,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise :

- Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition du bien plus haut désigné d'un montant de 5 000 € et à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Laffon,

- Monsieur le Maire à solliciter les aides mobilisables au titre du programme Natura 2000 applicable à la Vallée de l'Indre.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal (assistant d'enseignement artistique) :

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant les nécessités de services, de modifier le tableau des emplois,

Après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

Article 1^{er} :

- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel conformément à l'article 3 – alinéa 1

Ce poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité – guitare et musique traditionnelle – a fait l'objet d'une vacance d'emploi auprès de centre de gestion.

Ce poste déclaré vacant ne peut pas être pourvu par voie statutaire, faute de candidature reçue en mairie, dans les délais impartis.

Article 2 : la présente délibération prendra effet à compter du 15 septembre 2010.

Article 3 : ce contrat, d'une durée de 1 an, est prévu pour 18 h 15 par semaine répartie : 8 h 15 d'enseignement de guitare, 0h30 d'ensemble de guitare, 2h d'ensemble folk, 4h30 à l'Ecole Descartes.

Article 4 : la rémunération de ce poste sera basée sur l'indice brut 314- majoré 303, annualisé, au taux de 13.69/20h. (nombre heures par semaine x 39 semaine divisé par 52).

Article 5 : les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Joseph Gardillon fait remarquer que le temps d'intervention de Philippe Secheppet à l'école Descartes pourrait être augmenté, vu le travail fourni par l'équipe de l'école pour le spectacle du Soldat Rose. Il faut rappeler que l'intervenant musical dispense 4 h 30 à l'école Descartes pour 9 classes.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal (assistant d'enseignement artistique enseignement de la trompette) :

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant les nécessités de services, de modifier le tableau des emplois,

Après avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel conformément à l'article 3 – alinéa 1

Ce poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité trompette a fait l'objet d'une vacance d'emploi auprès de centre de gestion.

Ce poste déclaré vacant ne peut pas être pourvu par voie statutaire, faute de candidature reçue en mairie, dans les délais impartis.

Article 2 : la présente délibération prendra effet à compter du 15 septembre 2010.

Article 3 : ce contrat, d'une durée de 1 an, est prévu pour 3 heures par semaine.

Article 4 : la rémunération de ce poste sera basée sur l'indice brut 314- majoré 303, annualisé, au taux de 2.25/20h.(nbre heure x 39 semaines divisé par 52 semaines).

Article 5 : les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Animations théâtrales festives :

La compagnie Alborada a animé pendant l'été, les rues d'Azay en proposant un spectacle « Bons Baisers d'Azay », mis en scène par Jacki GIRARD.

Afin de pouvoir rémunérer Jacki GIRARD, un contrat à durée déterminée sera rédigé entre Jacki Girard, recruté en qualité de guide conférencier non titulaire et la municipalité pour les missions de visites guidées.

Le présent contrat est conclu pour la période du 15 juillet au 26 août 2010, pour 6 représentations théâtrales, ainsi que le temps de recherche pour l'écriture des textes.

L'intéressé sera rémunéré selon un forfait de 34 € de l'heure, soit un total brut de 850 €, détaillée comme suit :

6 représentations théâtrales et 2 répétitions d'une durée de 2 heures soit 16 h
9 heures de recherche pour l'écriture.

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer ce contrat pour l'année 2010.

Philippe Charron souhaite que les animations culturelles de la bibliothèque soient intégrées dans la programmation culturelle de l'année. Cette question sera soumise à la commission concernée.

Demande de dégrèvement facture d'eau – demande de Mr BADILLER :

Monsieur Badiller occupe un logement communal au 11 bis rue Pierre de Ronsard. Il a signalé aux services techniques à plusieurs reprises les problèmes rencontrés avec le chauffe eau électrique de son appartement. La réparation a tardé à être effectuée. Ainsi, une surconsommation d'eau, d'environ 130 m³, a été constatée sur la facture établie par Véolia en date du 07/07/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'indemniser Monsieur Badiller à hauteur de 400 €, somme estimée du montant de la fuite.

Participations des accompagnateurs pour le voyage des lauréats des maisons fleuries – année 2009 :

Pour récompenser les lauréats des Maisons Fleuries 2009, la commission propose de les emmener à découvrir une journée thématique **Mystère, Miss Terre sur les petits et grands secrets des jardins paysagers**, organisée par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine à Seuilly, le dimanche 26 septembre 2010.

Cette année, nous demandons aux lauréats d'apporter leur repas pique-nique ou de se restaurer sur place en achetant des produits du terroir sur les stands prévus sur le lieu de la manifestation. D'autre part, les lauréats pourront être accompagnés, moyennant une participation de 16 € (frais de transport).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la participation pour les accompagnateurs à 16 €.

Reversement indemnité élections au personnel :

Une somme de 2 060.36 € a été encaissée pour les frais d'élections :

- En 2008 : 1^{er} tour des municipales : 685.52 €
- En 2008 : 2^{ème} tour des municipales : 682.12 €
- En 2009 : élections européennes : 346.06 €
- En 2010 : élections régionales : 346.66 €

Elle sera répartie entre le personnel qui a participé : Yvette Potier, Denis Pineau, Isabelle Marlier et Maryline Raynaud.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

Contrat SACEM :

La commune étudie la possibilité de signer un contrat forfaitaire annuel avec la SACEM pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour la mise en place de ce contrat et l'autorise à le signer.

Gismonde Brunet et Augustin Boillot seront associés aux différentes démarches.

Produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte l'attribution en non valeur des états adressés par le Receveur Municipal au titre d'admission en non valeur dont les montants s'élèvent 203.90 € relatifs à des paiements de cantine, de séjour au camping pour les années 2006 et 2007 qui n'ont pas pu être recouverts.

La dépense sera imputée à l'article 654.

Questions diverses –

Le conseil municipal, en hommage de Monsieur Jean de Chenerilles, conseiller municipal depuis 1971 et adjoint de 1983 à 1995 observe une minute de silence.

Monsieur le Maire propose de traiter les questions diverses lors d'une réunion uniquement consacrée à ce sujet le Mardi 28 septembre à 19 heures.

- Réponse conclusivedu Préfet de Région concernant le projet de création de la Zone d'aménagement concerté de « La Haute Varenne et de la Gare » :

Le dossier de la ZAC multi sites apparaît de bonne qualité pour un dossier au stade de la création. Sur la base d'un état initial sérieux, le projet prend globalement bien en compte les différents enjeux environnementaux tout en renvoyant des précisions concernant plusieurs d'entre eux à des études ultérieures (notamment la gestion des eaux, les remontée de nappes ou certains aspects paysagers). Les enjeux sont présentés au travers d'une étude d'impact illustrée et accessibles. Seul l'enjeu concernant l'adduction d'eau potable semble toutefois avoir été sous-estimé.

L'évaluation détaillée des impacts de la ZAC, notamment paysagers, reste pour l'heure compliquée par les incertitudes touchant à l'organisation définitive du projet. Les études ultérieures sur les aménagements (dossier loi sur l'eau, étude géotechnique des sols, règlement et cahier des charges de la zone) devront s'attacher à apporter des compléments et des préconisations pour étayer les mesures destinées à supprimer, réduire, voire compenser les effets de ce projet, et ce en particulier s'il devait faire l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique. Des illustrations provisoires ou de principe sur le rendu visuel de la ZAC seront alors indispensables pour pouvoir juger convenablement de son insertion et de ses impacts.

- Point sur l'entreprise CIBEM : la décision du jugement est reportée courant novembre.

- Jacques Jeffroy souhaite que pour avancer le dossier de Plan Communal de Sauvegarde (PCS), une commission soit constituée. Joseph Gardillon, Jean Paul Le Lann et Philippe Charron sont désignés membres.

- Les travaux d'éclairage public pour la réduction des heures d'éclairage devraient être terminés semaine 39.

- Rappel de dates : le 22 septembre : après-midi récréatif pour le personnel communal,
le 31 octobre : foire d'automne.
le 2 octobre : visite inauguration avec portes ouvertes pour la station d'épuration ainsi que le bâtiment de stockage.

Ordre du jour épuisé - levée de séance